

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 6 avril 2021  
à 19 h 30, à huis clos et par vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS :**

Pierre Cormier	maire
Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**EST ABSENT :**

Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
----------------	-----------------------

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

---

Monsieur le maire suppléant constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

---

**RÉSOLUTION N° 1276-21  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le  
point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

---

**RÉSOLUTION N° 1277-21**  
**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 16 MARS 2021**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre du 8 et 16 mars 2021 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 8 et 16 mars 2021 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

---

**RÉSOLUTION N° 1278-21**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 : APPROBATION**

---

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 148 413,79 \$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

---

**RÉSOLUTION N° 1279-21**  
**BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 : DÉPÔT**

---

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, soit et par la présente, est déposé au Conseil municipal..

---

**RÉSOLUTION N° 1280-21**  
**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION : APPROBATION DES COÛTS RÉALISÉS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du « Programme d'aide à la voirie locale » (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 20 000. \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

---

**RÉSOLUTION N° 1281-21**  
**RÔLE D'ÉVALUATION : SOUS CATÉGORIE**

---

CONSIDÉRANT QU'il y aura dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation à l'automne 2021 pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur en 2017 du projet de loi n° 122 intitulé *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, les municipalités du Québec disposent d'un nouveau pouvoir leur permettant d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'analyser la possibilité de créer une ou plusieurs sous-catégories;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que par la présente, le conseil municipal exprime son intention d'analyser la possibilité d'établir des sous-catégories pour le dépôt du nouveau rôle d'évaluation.

Qu'il soit demandé à la firme d'évaluation mandatée pour la confection du prochain rôle d'évaluation de vérifier l'application des sous-catégories et de formuler des recommandations à la Municipalité.

---

**RÉSOLUTION N° 1282-21**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 43.

---

---

**Pierre Cormier, maire**

---

**Meggie Richard, directrice générale**